

Département du Var

## VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 – 04 - 01

**Séance du 10 avril 2018**

Nombre de Conseillers 33  
En exercice : 33  
Présents : 28

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-huit, le dix avril,

Représentés : 3  
Absents excusés : 2

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,  
SAMAT, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON,  
LE VAN DA.

**VOTE DES TAUX  
D'IMPOSITION**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
CIDALE, GIACALONE, LALESART, MANFREDI, MOTUS-  
JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TOCHE SOULÉ,  
TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO,  
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, SAOUT,  
VALENTIN.

**EXERCICE 2018**

**Etaient représentés** :  
**Adjoint** : Madame Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Louis  
FERRARA)

**Conseillers Municipaux** : Madame Isabelle VIDAL (procuration à  
Monsieur le Maire), Monsieur Jean-Paul ROCHE (procuration à  
Monsieur Antoine BAGNO).

**Etaient absents excusés** :

**Conseillers Municipaux** : Madame Stéphanie LEITE et Monsieur  
Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20180410-DEL20180401-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2018  
Date de réception préfecture : 11/04/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état 1259 TH-TF portant notification des bases d'imposition 2018 de la Taxe d'Habitation, des Taxes Foncières et des allocations compensatrices revenant à la Commune, joint en annexe,

Dans le prolongement des orientations budgétaires qui formalisent le programme de gestion arrêté par le Conseil Municipal tant en matière de fonctionnement que d'investissement pour l'exercice 2018, telles qu'elles ressortent du débat organisé lors de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2017, d'une part, et dans le prolongement du vote du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2018 intervenu lors de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2017, d'autre part,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale de ne pas modifier les taux d'imposition votés en 2016 et en 2017 et ainsi de voter pour 2018 les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières suivants :

Taxe d'Habitation : 13,98 %  
Taxe Foncière (bâti) : 22,76 %  
Taxe Foncière (non bâti) : 69,26 %

Le Conseil Municipal par :

26 voix POUR

3 ABSTENTIONS

(Madame Elisabeth LALESART)  
(Messieurs Dominique OLIVIER, Alain PATOILLARD)

2 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE

(Madame Béatrice AIELLO, Monsieur Claude GIULIANO)

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de voter pour 2018 les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières suivants :

Taxe d'Habitation : 13,98 %  
Taxe Foncière (bâti) : 22,76 %  
Taxe Foncière (non bâti) : 69,26 %

Ainsi fait et délibéré  
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire  
*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20180410-DEL20180401-DE Date de télétransmission : 11/04/2018 Date de réception préfecture : 11/04/2018
--

COMMUNE : **112 SAINT-CYR-SUR-MER**  
 ARRONDISSEMENT : **83 TOULON**  
 TRESORERIE SPL : **TRESORERIE DE SAINT CYR / MER**



N° 1259 COM (1)

**TAUX**  
**FDL**  
**2018**

**ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018**

**I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS**

	Bases d'imposition effectives 2017 1	Taux d'imposition communaux de 2017 2	Taux d'imposition plafonnés 2018 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	35 964 583	13,98	>>>	36 899 000	5 158 480
Taxe foncière (bâti).....	24 789 732	22,76	>>>	25 355 000	5 770 798
Taxe foncière (non bâti).	152 751	69,26	>>>	151 300	104 790
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4a		>>>		Total :	11 034 068
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b		14256165			

**II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2018 5**

Produit nécessaire à l'équilibre du budget 6	-	227 006	-	Produit des IFER 8	-	Produit de la CVAE 9	-	TASCOM 10	-	DCRTP 11	=	Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)	+ 4b	Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires
		Total allocations compensatrices		Produit taxe additionnelle FNB 7		Versement GIR 11		Prélèvement GIR 11						

**2. CALCUL DES TAUX 2018 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE**

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2017 (col.2 ou 3) 6	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 7	Taux de référence 2018 (col.6 x col.8) 9	3. TAUX VOTES 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
Taxe d'habitation.....	13,98	Produit attendu			36 899 000	
Taxe foncière (bâti).....	22,76				25 355 000	
Taxe foncière (non bâti).	69,26	11 034 068			151 300	
CFE.....	>>>	Produit à taux constants (6 décimales)				
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2018 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :						Produit fiscal attendu

A TOULON  
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES  
 Pascal ROTHE  
 le 20 MARS 2018

Le préfet,  
 le

A  
 Le maire,  
 le



FUUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

Accusé de réception en préfecture  
 083-218301125-20180410-DEL20180401-DE  
 Date de télétransmission : 11/04/2018  
 Date de réception préfecture : 11/04/2018

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20180410-DEL20180401-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2018  
Date de réception préfecture : 11/04/2018